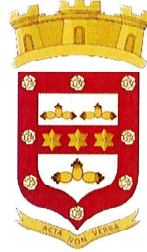


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Selva ANNAMALE, Alain BOCCARA, Thierry MANSION, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET ;
Bakhta MAÏCHE à Elvire TENO ;
Mustapha BAMBA à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Bernard LABORDE à Albert BLONDEL ;
Maha GULFRAZ à François ROSE ;
Loganayagi VASANTE à Selva ANNAMALE ;
Soria MAÏCHE à Jean-Luc LEROY ;
Pascale ANDRIANASOLO à Thierry MANSION ;
Jennifer BONINO à Laurent POULOT ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 17 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Albert BLONDEL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Rue du Clos de Pontoise : classement de parcelles dans le domaine public communal.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Montmagny entretient la rue du Clos de Pontoise qui a le statut de voie communale à usage de circulation publique. Suite à l'établissement d'un plan topographique et parcellaire par le cabinet de géomètres BONNIER-VERNET-FLOCH, il est apparu qu'une partie de la rue était partiellement cadastrée.

Une partie des parcelles en question, à savoir les parcelles cadastrées section AB numéros 810-831-808-807-825-826-805-804-819-820, figure à la matrice cadastrale ainsi qu'au fichier hypothécaire, au nom des anciens propriétaires.

Ces parcelles, en nature de trottoir, sont entretenues par la commune de Montmagny depuis plus de trente ans.

En vertu des dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, le conseil municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales.

Le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la rue du Clos de Pontoise et, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L. 141-3 du code précité.

Il est proposé au conseil municipal de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section ci-dessous et d'ordonner la mutation foncière nécessaire afin qu'elles soient incorporées au domaine public viaire communal :

- AB n° 810 (40m²) sise 6 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 831 (7m²) sise 6 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 808 (30m²) sise 8 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 807 (26m²) sise 10 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 825 (38m²) sise 14 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 826 (7m²) sise 14 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 805 (13m²) sise 18bis rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 804 (12m²) sise 18ter rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 819 (48m²) sise 24 rue du Clos de Pontoise,
- AB n° 820 (1m²) sise 24 rue du Clos de Pontoise.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230705-DL2023-0507-047-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2111-3 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L. 141-3 ;

Considérant que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal ordonne la mutation nécessaire au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AB numéros 810-831-808-807-825-826-805-804-819-820, en nature de trottoir ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur François ROSE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section :
 - AB n° 810 (40m²) sise 6 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 831 (7m²) sise 6 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 808 (30m²) sise 8 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 807 (26m²) sise 10 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 825 (38m²) sise 14 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 826 (7m²) sise 14 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 805 (13m²) sise 18bis rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 804 (12m²) sise 18ter rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 819 (48m²) sise 24 rue du Clos de Pontoise,
 - AB n° 820 (1m²) sise 24 rue du Clos de Pontoise.
- **APPROUVE** la mutation foncière nécessaire afin qu'elles soient incorporées au domaine public viaire communal ;
- **PRECISE** que le transfert des parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés ;
- **INDIQUE** que la présente délibération du conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de SAINT LEU 2 par le dépôt de l'acte de classement concomitant dans ledit Service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le	10 JUIL. 2023
Publié le	10 JUIL. 2023
Notifié le	10 JUIL. 2023
Montmagny, le	10 JUIL. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	

Fait à Montmagny, le 05 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230705-DL2023-0507-047-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Acte à classer

DL2023-0507-047

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-10T10-37-36.02 (MI246273652)

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230705-DL2023-0507-047-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rue du Clos de Pontoise : classement de parcelles dans le domaine public communal

Date de décision : 05/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-0507-047.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-0507-047 ANNEXE Plan parcellaire Rue du clos de pontoise.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/07/23 à 10:04

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 10/07/23 à 10:04

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 10/07/23 à 10:08

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 10/07/23 à 10:37

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 10/07/23 à 10:44